ANX472 · ANNEXES DÉDIÉES

Les anges et leur rôle dans le jugement final selon l'enseignement de Jésus

Dans l'explication de la parabole du filet, Jésus attribue aux anges une fonction précise : « Il en sera de même à la fin du…

LECTURE
26 min

RÉFÉRENCES
33

LIVRES CITÉS
7

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction 2
2. Les anges dans l'Ancien Testament 3
2.1. Des messagers au service de Dieu 3
2.2. Les anges et l'exécution du jugement 3
2.3. Les anges dans les visions de Daniel 3
3. Les anges dans les paraboles de Matthieu 13 4
3.1. Les moissonneurs de la parabole de l'ivraie 4
3.2. L'autorité du Fils de l'homme 4
3.3. Les anges dans Matthieu 13.49 4
4. Les anges lors de l'avènement du Christ 4
4.1. Matthieu 16.27 : le Fils de l'homme et ses anges 4
4.2. Matthieu 24.31 : le rassemblement des élus 5
4.3. Matthieu 25.31 : les anges accompagnent le Roi 5
5. Le Christ comme juge souverain 5
5.1. Le jugement confié au Fils .....
5.2. La responsabilité personnelle devant le Christ 6
5.3. La distinction entre juger et exécuter 6
6. Les anges et les limites du discernement humain 6
6.1. Une mission qui n'est pas confiée aux disciples .....
6.2. Le discernement présent et le jugement définitif .....
6.3. Une invitation à l'humilité 7
7. Les anges dans les autres passages eschatologiques 7
7.1. Les anges dans les lettres apostoliques 7
7.2. Les anges dans l'Apocalypse 7
7.3. L'absence de précisions sur leur nombre 8
8. Tableau de synthèse 8
9. Conclusion de l'annexe 8
Lexique 10

1. Introduction

Dans l'explication de la parabole du filet, Jésus attribue aux anges une fonction précise :

« Il en sera de même à la fin du monde. Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes. »

Matthieu 13.49.

Cette déclaration soulève plusieurs questions. Pourquoi les anges interviennent-ils dans le jugement final ? Quelle autorité exercent-ils ? Leur mission consiste-t-elle à juger les hommes ou à exécuter une décision divine ?

Pour répondre, il convient de comparer Matthieu 13.49 aux autres passages bibliques qui présentent les anges comme des serviteurs de Dieu.

L'étude doit également distinguer leur participation au jugement de l'autorité souveraine du Christ.

2. Les anges dans l'Ancien Testament

2.1. Des messagers au service de Dieu

Le terme hébreu *mal'akh* désigne un messager. Selon le contexte, il peut s'agir d'un messager humain ou céleste.

Les anges apparaissent dans l'Ancien Testament comme des êtres envoyés par Dieu pour accomplir ses instructions.

Dans Genèse 19.1-22, deux anges interviennent à Sodome et conduisent Lot hors de la ville avant sa destruction.

Ce récit présente une intervention céleste associée à la délivrance des uns et au jugement des autres.

Cependant, les anges n'agissent pas indépendamment de Dieu.

Leur mission s'inscrit dans l'accomplissement de sa volonté.

2.2. Les anges et l'exécution du jugement

Dans 2 Samuel 24.15-17, un ange intervient lors du jugement qui frappe Israël après le recensement ordonné par David.

Le récit montre que l'ange accomplit une mission dont Dieu conserve la maîtrise.

Dans 2 Rois 19.35, l'ange de l'Éternel intervient contre l'armée assyrienne.

Ces passages établissent que les êtres célestes peuvent participer à l'exécution de jugements divins.

Ils ne permettent toutefois pas d'affirmer que toutes les interventions angéliques se déroulent selon un modèle identique.

Chaque récit possède son contexte particulier.

2.3. Les anges dans les visions de Daniel

Le livre de Daniel présente plusieurs interventions d'êtres célestes.

Dans Daniel 7.9-10, une scène de jugement céleste est décrite devant l'Ancien des jours.

Des milliers de milliers le servent, tandis que des myriades se tiennent devant lui.

Les livres sont ouverts et le jugement commence.

Le texte ne précise pas que tous les êtres présents sont chargés de prononcer les sentences.

Il présente avant tout la majesté du tribunal céleste.

Cette vision constitue un arrière-plan important pour comprendre les enseignements de Jésus sur le jugement et l'autorité du Fils de l'homme.

3. Les anges dans les paraboles de Matthieu 13

3.1. Les moissonneurs de la parabole de l'ivraie

Matthieu 13.39 identifie explicitement les moissonneurs aux anges.

Cette précision intervient dans l'explication donnée par Jésus à ses disciples.

Leur mission est associée à la moisson, qui représente la fin du monde.

Les anges participent donc à la séparation entre les fils du royaume et ceux du malin.

3.2. L'autorité du Fils de l'homme

Matthieu 13.41 apporte une précision fondamentale :

« Le Fils de l'homme enverra ses anges. »

Cette déclaration établit clairement l'autorité sous laquelle ils interviennent.

Les anges ne prennent pas eux-mêmes l'initiative du jugement.

Ils sont envoyés par le Fils de l'homme.

La distinction entre celui qui donne l'ordre et ceux qui l'exécutent est essentielle.

Elle permet de comprendre leur rôle dans la parabole du filet.

3.3. Les anges dans Matthieu 13.49

Dans la parabole du filet, Jésus annonce que les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes.

Le texte ne précise pas qu'ils détermineront de manière autonome qui est juste et qui est méchant.

Il décrit leur intervention dans l'accomplissement de la séparation.

Le rapprochement avec Matthieu 13.41 permet de situer cette mission sous l'autorité du Fils de l'homme.

Les deux paraboles présentent ainsi un enseignement cohérent.

La séparation finale appartient au jugement divin, et les anges en sont les serviteurs.

4. Les anges lors de l'avènement du Christ

4.1. Matthieu 16.27 : le Fils de l'homme et ses anges

Jésus déclare dans Matthieu 16.27 :

« Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges. »

Il ajoute qu'il rendra alors à chacun selon ses œuvres.

Ce passage associe trois éléments : la venue du Fils de l'homme, la présence des anges et la rétribution.

La correspondance avec Matthieu 13.49 est importante.

Dans les deux passages, les anges sont associés à une intervention future possédant une dimension judiciaire.

Cependant, Matthieu 16.27 attribue explicitement au Fils de l'homme la rétribution des hommes.

4.2. Matthieu 24.31 : le rassemblement des élus

Matthieu 24.31 annonce que le Fils de l'homme enverra ses anges avec une trompette retentissante.

Ils rassembleront ses élus des quatre vents.

Cette mission concerne le rassemblement des élus.

Elle diffère dans sa formulation de Matthieu 13.49, qui décrit la séparation des méchants d'avec les justes.

Les deux passages montrent néanmoins que les anges participent à l'accomplissement des desseins divins lors des événements eschatologiques.

Il convient de ne pas identifier automatiquement toutes leurs interventions à une seule opération.

4.3. Matthieu 25.31 : les anges accompagnent le Roi

Matthieu 25.31 présente le Fils de l'homme venant dans sa gloire avec tous les anges.

Il s'assied alors sur son trône de gloire.

Les nations sont rassemblées devant lui et il procède à leur séparation.

Le passage attribue directement l'autorité judiciaire au Fils de l'homme.

La présence des anges souligne la majesté de son avènement.

Elle ne remplace pas son rôle de juge.

5. Le Christ comme juge souverain

5.1. Le jugement confié au Fils

Jean 5.22 déclare :

« Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils. »

Cette affirmation donne un fondement essentiel à la compréhension du jugement final.

L'autorité judiciaire appartient au Fils.

Jean 5.27 précise que le Père lui a donné le pouvoir de juger parce qu'il est le Fils de l'homme.

Ces déclarations doivent être prises en considération lorsque Matthieu présente les anges comme les acteurs de la séparation.

Leur intervention ne signifie pas qu'ils possèdent une autorité indépendante de celle du Christ.

5.2. La responsabilité personnelle devant le Christ

Dans 2 Corinthiens 5.10, Paul enseigne que tous doivent comparaître devant le tribunal de Christ.

Cette déclaration confirme la place centrale du Christ dans le jugement.

La parabole du filet ne développe pas la scène du tribunal.

Elle emploie une image de pêche pour annoncer la séparation finale.

Les deux passages présentent des perspectives complémentaires.

L'un insiste sur la responsabilité personnelle devant le Christ.

L'autre décrit la séparation qui accompagne l'accomplissement du jugement.

5.3. La distinction entre juger et exécuter

Il convient de distinguer deux fonctions.

La première consiste à posséder l'autorité légitime pour prononcer le jugement.

La seconde consiste à accomplir les actions ordonnées dans le cadre de ce jugement.

Les Écritures attribuent au Christ l'autorité judiciaire.

Les anges apparaissent comme ses serviteurs dans l'accomplissement des événements annoncés.

Cette distinction permet d'éviter une interprétation qui ferait des anges des juges autonomes.

6. Les anges et les limites du discernement humain

6.1. Une mission qui n'est pas confiée aux disciples

Dans Matthieu 13.49, Jésus n'attribue pas aux disciples la mission de séparer définitivement les justes et les méchants.

Cette tâche est confiée aux anges.

La distinction est importante.

Les disciples sont appelés à annoncer l'Évangile, à enseigner et à exercer le discernement nécessaire à la vie de la communauté.

Cependant, ils ne possèdent pas l'autorité d'établir la destinée éternelle des personnes.

Le jugement final appartient à Dieu.

6.2. Le discernement présent et le jugement définitif

Le Nouveau Testament demande aux croyants d'exercer un discernement moral et doctrinal.

Matthieu 7.15-20 appelle notamment à reconnaître les faux prophètes à leurs fruits.

Dans 1 Corinthiens 5.12-13, Paul distingue la responsabilité disciplinaire de l'Église à l'égard de ses membres du jugement exercé par Dieu.

Ces enseignements ne contredisent pas Matthieu 13.49.

Ils concernent des responsabilités différentes.

Le discernement présent vise à préserver la fidélité à Dieu et la vie communautaire.

La séparation définitive relève du jugement eschatologique.

6.3. Une invitation à l'humilité

La mission confiée aux anges rappelle les limites du jugement humain.

Les hommes peuvent observer des comportements, examiner des enseignements et prendre des décisions nécessaires.

Ils ne connaissent cependant pas parfaitement les cœurs.

1 Samuel 16.7 rappelle que l'Éternel regarde au cœur, contrairement à l'homme qui s'arrête à l'apparence.

Cette vérité invite à la prudence lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur la condition spirituelle définitive d'autrui.

7. Les anges dans les autres passages eschatologiques

7.1. Les anges dans les lettres apostoliques

Dans 2 Thessaloniciens 1.7-10, Paul évoque la révélation du Seigneur Jésus venant du ciel avec les anges de sa puissance.

Le passage associe cette manifestation au jugement de ceux qui ne connaissent pas Dieu et n'obéissent pas à l'Évangile.

Cette présentation rejoint l'enseignement général des Évangiles.

Le Christ demeure au centre de l'événement.

Les anges participent à la manifestation de sa puissance et de sa gloire.

7.2. Les anges dans l'Apocalypse

Le livre de l'Apocalypse présente de nombreuses interventions angéliques.

Les anges annoncent des événements, transmettent des messages et accomplissent diverses missions liées aux jugements divins.

Apocalypse 14.14-20 emploie notamment l'image d'une moisson et d'une vendange.

Ces visions possèdent des correspondances thématiques avec Matthieu 13.

Cependant, leurs détails symboliques ne doivent pas être automatiquement assimilés.

La parabole du filet ne permet pas, à elle seule, d'identifier les anges de Matthieu 13.49 à un groupe précis d'anges mentionné dans l'Apocalypse.

7.3. L'absence de précisions sur leur nombre

Jésus ne précise pas combien d'anges participeront à la séparation finale.

Il ne donne pas non plus leur nom ni leur rang.

Aucune indication ne permet d'attribuer cette mission exclusivement à Michel, à Gabriel ou à une catégorie particulière d'êtres célestes.

Ces questions dépassent les renseignements fournis par Matthieu 13.49.

Une interprétation rigoureuse doit donc s'en tenir à l'affirmation explicite de Jésus.

8. Tableau de synthèse

RÉFÉRENCE BIBLIQUE	INTERVENTION DES ANGES	AUTORITÉ MISE EN ÉVIDENCE
Genèse 19.1-22	Intervention lors du jugement de Sodome	Dieu
2 Samuel 24.15-17	Exécution d'un jugement	Dieu
Daniel 7.9-10	Présence d'une multitude céleste lors d'une scène de jugement	L'Ancien des jours
Matthieu 13.39-43	Moisson et séparation à la fin du monde	Le Fils de l'homme
Matthieu 13.49	Séparation des méchants d'avec les justes	Autorité divine, éclairée par Matthieu 13.41
Matthieu 16.27	Accompagnement du Fils de l'homme lors de sa venue	Le Fils de l'homme
Matthieu 24.31	Rassemblement des élus	Le Fils de l'homme
Matthieu 25.31	Accompagnement du Fils de l'homme dans sa gloire	Le Fils de l'homme
2 Thessaloniciens 1.7-10	Participation à la manifestation glorieuse du Christ	Le Seigneur Jésus

9. Conclusion de l'annexe

L'enseignement biblique présente les anges comme des serviteurs de Dieu qui accomplissent les missions qui leur sont confiées.

Dans plusieurs passages de l'Ancien Testament, ils interviennent lors de jugements divins.

Dans les Évangiles, Jésus annonce leur participation aux événements qui accompagneront l'accomplissement final du royaume.

La parabole du filet leur attribue explicitement la mission de séparer les méchants d'avec les justes à la fin du monde.

Cependant, cette intervention ne leur confère pas une autorité judiciaire indépendante.

Matthieu 13.41 montre que le Fils de l'homme envoie ses anges, tandis que Jean 5.22 affirme que le jugement a été remis au Fils.

La distinction entre l'autorité du Christ et la mission de ses anges permet de comprendre la cohérence de ces enseignements.

Les anges participent à l'exécution du jugement final, mais l'autorité souveraine du jugement appartient au Christ.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX471 - Le jugement final dans les paraboles de Jésus : unité et complémentarité des enseignements https://schilo.org/anx471-le-jugement-final-dans-les-paraboles-de-jesus-unite-et-complementarite-des-enseignements/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX473 - La fournaise ardente, les pleurs et les grincements de dents : étude des expressions du jugement https://schilo.org/anx473-la-fournaise-ardente-les-pleurs-et-les-grincements-de-dents-etude-des-expressions-du-jugement/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx472-les-anges-et-leur-role-dans-le-jugement-final-selon-lenseignement-de-jesus/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.